

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 4 février 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-21-19

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-22-19

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Guillaume Morin

que le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-01-19 de 96,081.02 \$ au compte courant et de 22.07 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-23-19

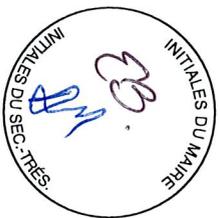
Approbation des comptes

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Liste des comptes à payer février 2019

1.	Petite caisse	Bistro St-Benoit (certificat cadeau)	20.65	
		Poste Canada	60.95	
		Club Lion Dégelis	10.00	
		Pauline Bossé (ménage)	<u>60.00</u>	160.95
2.	Bell	Cantine	160.63	
		Bureau municipal	214.91	
		Caserne	<u>68.66</u>	444.20



No de résolution
ou annotation

3.	Hydro Québec (Centre Communautaire,)	1,857.07
4	Bell Mobilité	39.00
5.	BMR	151.01
6.	Commission scolaire du Fleuve & des Lacs (téléphone IP)	800.22
7.	Oxygaz	154.16
8.	Ville Témiscouata-sur-le-Lac (remplir cylindre)	183.96
9.	La Capitale (assurance collective)	588.90
10.	Usinage Industriel Dégelis	111.48
11.	Pétrole Jacques Larochelle	6,366.89
12.	Mrc de Témiscouata	344.42
13.	Const. Maurice Bérubé (garage)	2,627.59
14.	Service pétrolière	765.97
15.	Pièces Témis	178.43
16.	Maepk	116.40
17.	ADMQ	363.32
18.	Mon Buro	59.32
19.	Carrefour du camion	4,929.92
20.	Groupe Ultima	3,909.00
21.	Jean C. Dupont	104.87
22.	PG Solution (cpte de taxes)	285.72
23.	Excel (broderie)	192.98
24.	Kopilab	130.87
25.	Épicerie 4 Sous	23.05
26.	René Deschenes	35.68
27.	Carrefour Jeunesse emploi	151.50
	Total	24,957.30
28.	Isabelle Bérubé (frais déplacement)	252.90
29.	René-Claude Ouellet (dénéigement)	270.19
30.	Les Commerçant de la Chaudière	15.21
31.	Bureau de la publicité des droits (mutation)	4.00
32.	Les Edition juridiques FD (mise à jour Élection)	77.70
33.	René-Claude Ouellet (grattage)	51.74
34.	Carrefour du Camion (switch)	79.47
	Total	751.21
	Grand Total	25,708.51

RS-24-19

Panneau afficheur de vitesse

Pour donner suite à la consultation publique sur l'accident tragique du mois de juillet dernier et pour prendre des actions concrètes pour améliorer la sécurité des usagers, le conseil a adopté un règlement diminuant la limite de vitesse à 60 km/hr et dans la poursuite des actions, a demandé des soumissions pour l'achat d'un panneau afficheur de vitesse sur remorque. Cet équipement est alimenté par un panneau solaire et des batteries. Il permet d'afficher des messages en haute définition ainsi que la vitesse e temps réel des véhicules, afin de sensibiliser les usagers de la route à respecter la limite permise.

La soumission est de Ver-Mac pour un montant de 8,500.\$ plus taxes applicables.

Après délibération,
il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un panneau SP-3264V, panneau afficheur de vitesse sur remorque au montant de 8,500.\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un photocopieur en remplacement du Toshiba Studio 2540c. Le plus bas soumissionnaire est Les Services Kopilab au montant de 5862.\$ plus taxes.

Après délibération,

il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un photocopieur Toshiba e-studio 2505AC sur un plan de location de 60 mois à 113.25 \$ par mois plus taxes. Cet équipement comprend un contrat de service qui comprend les pièces, la main-d'œuvre et la poudre. Toutes les copies seront facturées au taux de 0.01 cent copies noires et de 0.07 cents copies couleur.

Adoptée à l'unanimité

RS-26-19

Libertévision : Affiche numérique

Deux propositions pour l'installation d'une enseigne numérique ont été déposées et après analyse du dossier les membres du conseil sont d'avis de retenir la proposition d'une enseigne numérique 6.67 mm couleur-écran simple face 1920 mm X 960 mm.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de Libertévision pour l'achat d'une enseigne numérique.

Que le Conseil devra assumer les frais de construction de la dalle de béton et le raccordement électrique et les frais inhérente s'il y a lieu.

Que le Conseil municipal emprunt du fonds de roulement un maximum de 30,000.\$ sur une période de cinq ans pour en acquitter l'investissement.

Adoptée à l'unanimité

RS-27-19

La Clé des Chants

L'école de musique La Clé des Chants de Dégelis demande une commandite pour répondre à leur mission de formation musicale accessible à tous.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 100.\$ à l'école de musique La Clé des Chants pour attendre leur objectif corporatif.

Adoptée à l'unanimité

CPTAQ : Demande d'autorisation

M. Gilles Morin adresse une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour avoir l'autorisation d'acquérir une parcelle de terrain pour inclure son puits d'eau potable dans sa propriété.

Considérant que cette demande vient rendre conforme une situation dérogatoire et que cet ajout n'affectera pas l'activité agricole du producteur;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence,

il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est en faveur de la demande de M. Morin et que l'aliénation de cette partie de terrain n'affectera pas l'activité agricole présente dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

RS-29-19

Groupe Cœur Action Dégelis

Le Groupe Cœur-Action de Dégelis, organisme sans but lucratif, demande un appui à la municipalité de Packington, concernant son projet de mise à niveau de ses équipements dans le cadre du programme de soutien au projet structurant pour améliorer nos milieux de vie. Les résidents de Packington utilisent ce centre.

En conséquence,

il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appuie le Groupe Cœur-Action de Dégelis dans sa demande à la MRC de Témiscouata d'obtenir des crédits pour la mise à niveau de ses équipements. Cette demande est dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer nos milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

RS-30-19

Ram-O-Thon au profit Quillethon Lorraine Castonguay

Madame Sarah Lebel et M. Jules Soucy participeront, en compagnie d'une équipe d'athlètes du centre d'entraînement X-Fit Témiscouata à un Ram-O-Thon. Tous les dons recueillis seront remis à l'organisme Ligne de vie du Témiscouata qui organise le Quillethon Lorraine Castonguay.

Après délibération,

il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde un don global de 50\$ à nos deux participants dans le cadre de ce Ram-O-Thon.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Congrès ADMIQ 2019

Les assises annuelles de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendront les 12, 13 et 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise son directeur général à se rendre au congrès des directeurs municipaux les 12, 13 et 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription et des frais de déplacement et de séjours.

Adoptée à l'unanimité

RS-32-19

DEMANDE D'AUTORISATION – Énoncé d'un positionnement municipal concernant le Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington a été mise au courant des paramètres financiers de la prochaine édition du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023 à travers une communication adressée au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et retransmise à tous les membres de cette association;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit certes d'un programme provincial de subvention (848 millions de dollars), mais avec une participation plus qu'importante du gouvernement fédéral (2 055 milliards de dollars à l'échelle du pays);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est bien au fait des priorités de ce programme depuis son avènement dans le milieu municipal qui sont centrées sur la mise aux normes des infrastructures en hygiène du milieu, dans la voirie municipale et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un programme essentiel pour les municipalités québécoises comme celle de Packington puisque de nombreux projets de maintien, d'amélioration et de construction d'infrastructures locales qui ont été réalisés dans les dernières années l'ont été principalement grâce à ce dernier;

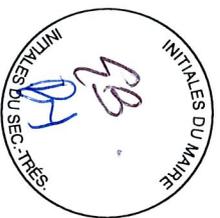
CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises ont énormément de besoins en financement de projets novateurs en maintien, en amélioration et en construction d'infrastructures locales afin de rester des milieux attractifs, durables et dynamiques;

CONSIDÉRANT QUE si les besoins sont énormes dans le milieu municipal, les moyens pour y parvenir sont beaucoup plus limités au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE cette communication relayée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne fournit pas encore les modalités précises de chacune des priorités et s'il y a des changements à ces dernières puisque les modalités sont en attente d'approbation de la part du Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la communication précise cependant que certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion d'infrastructures locales du Fonds fédéral sur la taxe sur l'essence exclut d'emblée ces dernières de la prochaine édition du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (2019-2023), à moins que le gouvernement fédéral ne revoie sa position;



CONSIDÉRANT QUE l'année 2019 verra également une élection générale survenir au niveau fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Packington est d'avis que cette position du gouvernement fédéral doit être dénoncée pour être revue afin de correspondre davantage aux réalités que les municipalités québécoises vivent au jour le jour avec l'état de leurs infrastructures et les besoins énormes qu'elles jugent nécessaires pour les maintenir et les améliorer.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Noël Moreau et unaniment résolu par les membres présents du Conseil municipal de mandater la Direction générale :

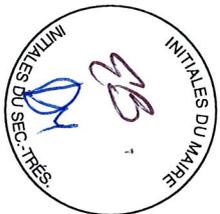
- a)
- à transmettre cet énoncé de positionnement municipal qui se détaille comme suit :
 - que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;
 - que la Municipalité de Packington, par cette résolution de son Conseil municipal dûment élu, se positionne contre cette décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);
 - que cette décision du gouvernement fédéral survient dans un contexte où les infrastructures de ces types dans les gouvernements locaux sont vieillissantes et ont un urgent besoin de financement autre que municipal pour les maintenir à niveau, les rénover ou les remplacer;
 - que le financement du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est l'un des piliers financiers d'un très grand nombre de projets dans les infrastructures locales depuis son avènement;
 - qu'il s'agit d'un pilier financier puisque la fiscalité municipale, étant ce qu'elle est dans la réalité, est arrivée à un point de saturation où les élus ne peuvent plus augmenter sans une grande retenue la taxation locale sous peine de mettre en grand péril l'attractivité et le dynamisme de leur communauté;
 - qu'une demande soit faite au gouvernement provincial, aux partis politiques provinciaux et fédéraux et aux associations défendant les intérêts des municipalités de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que soit revue la décision fédérale d'exclusion de certains types d'infrastructures locales du Fonds sur la taxe sur l'essence;
 - qu'il soit fait pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il revoie sa position pour qu'elle reflète davantage la réalité que vivent les gouvernements locaux dans leur besoin de financement des gouvernements supérieurs dans le maintien, l'amélioration et le remplacement de leurs infrastructures locales;
- b)
- à transmettre cette résolution municipale au député provincial de Rivière-du-Loup – Témiscouata Monsieur Denis Tardif, au député fédéral de Rimouski-Témiscouata Monsieur Guy Caron, aux porte-paroles appropriés des partis politiques reconnus dans les Parlements provincial et fédéral, au ministre fédéral responsable du Fonds sur la taxe sur l'essence et responsable d'Infrastructures Canada l'Honorable François-Philippe Champagne et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Andrée Laforest;
- Adoptée à l'unanimité

RS-33-19

Hommage aux bénévoles

Info Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâque pour rendre hommage aux bénévoles.

Après délibération,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu



No de résolution
ou annotation

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la Chorale de Packington comme groupe bénévole pour 2018.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-34-19

Novo studio : Adhésion formation en ligne

Novo Studio offre des formations en ligne accréditées. Pour notre organisation, c'est un frais fixe de 500.\$ par année pour avoir accès à l'ensemble des modules.

Après délibération,

il est proposé Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adhère à ce service de formation accrédité pour ses employés au montant de 500.\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

RS-35-19

Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local – Reddition de compte

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 265,795 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – volet entretien du réseau local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver et d'été)

Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

En conséquence, il est proposé par Patrick Michaud

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington atteste que les dépenses pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 237,220. \$

Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 178,567. \$

Dépenses d'investissement : 103,969. \$

Pour un total frais encouru de 525,756. \$

Adoptée à l'unanimité

RS-36-19

Mandat RCGT : Reddition de compte PAVL – Volet ERL

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la préparation de la reddition de compte concernant la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Conseil sans papier

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate le directeur général pour faire l'étude de coût pour avoir un conseil sans papier, soit l'acquisition d'une tablette pour l'ensemble des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

Mme Linda Levesque donne le compte-rendu de la dernière réunion de la RIDT.

Comité des infrastructures sportives

M. Jules Soucy donne le compte-rendu de la dernière réunion du comité et de l'avancement du dossier.

Levée de l'assemblée

À 21 h 00, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Patrick Michaud, pro- maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.